

Question Quand?

➔ Dès cette année 2004

Il est en effet urgent d'agir car nous subissons tous déjà, dans notre vie quotidienne, les effets d'un développement anarchique.

Au niveau de l'aménagement, le territoire est soumis à la pression foncière que les barrières actuelles ne vont plus pouvoir contenir.

Première étape: information et consultation de la population

Deuxième étape: validation du projet territorial

Printemps 2004: décision des communes, de la Communauté de Communes du Pays de Gex et de l'Etat de Genève

Automne 2004: création de la SEM du Rectangled'Or

2005: lancement du projet

Troisième étape: mise en œuvre et planification transfrontalière

Des procédures respectives vont permettre de porter les actions concrètes du projet dès 2005.

En Suisse: un plan directeur de quartier,

En France: un schéma de secteur dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT).

2006 - 2007: démarrage des projets

2007 - 2008: engagement des chantiers

➔ En parallèle

Quatre études générales sont à conduire en 2004 sur

• Les transports et les déplacements

• L'économie et la fiscalité

• L'aménagement et l'urbanisme

• L'environnement.

Elles demanderont une concertation approfondie avec tous les acteurs impliqués.

Objectifs:

• Recueillir de part et d'autre de la frontière, sur ces sujets, des données chiffrées, objectives, partagées, indispensables pour imaginer des solutions et des actions concrètes d'aménagement.

• Obtenir un instrument de visualisation du territoire sur son fonctionnement, ses habitudes, ses atouts et ses contraintes.

• Disposer de propositions concrètes pour élaborer le plan d'aménagement et de développement, de règles de collaboration et de partage de chaque côté de la frontière.

Qui décide?

➔ Les élus en concertation avec les habitants

A l'écoute des habitants, les élus sont les garants du projet vis-à-vis de la population.

D'ailleurs, ils ont posé des conditions:

• réaliser des études préalables d'impact

• définir des normes de protection de l'environnement

• maîtriser les coûts

• respecter les ambitions sociales du projet.

• garantir les compétences des instances légitimes

et qui pilote?

➔ Les porteurs du projet

En attendant une communauté urbaine transfrontalière, le projet est porté par deux structures:

• La Communauté de Communes du Pays de Gex

• L'Etat de Genève

Elles sont financièrement soutenues par

• les 8 communes concernées

• l'Etat français,

• le Conseil général de l'Ain,

• la Région Rhône-Alpes,

• l'Union Européenne,

Elles sont techniquement assistées par

• le comité régional franco-genevois,

• la mission opérationnelle transfrontalière.

Canton de Genève - Pays de Gex

➔ ← Uneréalité

deux nations: la France et la Suisse

deux autorités locales: l'Etat de Genève et la Communauté de Communes du Pays de Gex

huit communes: Bellevue, Ferney-Voltaire, Grand-Saconnex, Meyrin, Ornex, Prévessin-Moëns, Saint-Genis-Pouilly, Vernier

8000 habitants: de toutes origines, de tous horizons professionnels et sociaux

un bien commun à gérer: un espace naturel de part et d'autre d'une frontière artificielle

une histoire partagée: des liens ancestraux culturels, économiques, sociaux, affectifs...

des intérêts identiques: préserver les acquis, respecter les aspirations identitaires, garantir la sécurité des biens et des personnes

des disparités tenaces: fiscales, administratives, juridiques, culturelles, techniques...

des menaces similaires: urbanisation anarchique, dégradation de la qualité de vie, détérioration de l'environnement, mondialisation de l'économie...

des problèmes à résoudre: transport, logement, équipements publics, implantation d'entreprises, emploi...

POUR EN SAVOIR PLUS...

En Suisse

Direction de l'aménagement du territoire
5, rue David-Dufour
1205 Genève
Tél.: 41 (0) 22 327 4885
michel.jaques@etat.ge.ch
www.geneve.ch/dael

En France

Service Aménagement du Territoire
Technoparc
50, rue Gustave Eiffel
F-01630 Saint-Genis-Pouilly
Tél.: 04 50 42 65 00
infos@cc-pays-de-gex.fr
www.cc-pays-de-gex.fr

➔ ← Desresponsabilités

Parce que nous avons les mêmes soucis

Nous avons la chance de vivre sur un site d'exception, très attractif et très prisé, au passé riche, doté d'atouts naturels indéniables.

Nous sommes tous conscients de la nécessité de le préserver. Nous sommes tous inquiets de son avenir et du développement qu'il va subir.

Mais nous sommes également préoccupés par la nécessité de pérenniser l'attractivité économique pour garantir les emplois de demain.

Parce que nous avons les mêmes devoirs

Nous devons prendre en main l'aménagement de ce territoire et lui donner les moyens de se défendre, de conduire son développement, de s'organiser, de protéger ses acquis.

Un projet territorial commun

Huit communes suisses et françaises sont appelées à s'engager aux côtés de la Communauté de Communes du Pays de Gex et du Canton de Genève.

Un projet territorial ambitieux

Son succès repose sur l'implication active et volontariste des acteurs publics et privés, mais aussi des habitants qui sont les premiers concernés.

Des réunions
publiques auront lieu
dans les communes
en mai 2004 ...

Renseignez-vous
dans votre mairie!

Pôle Genève Pays de Gex

un projet transfrontalier
au service

de notre avenir commun

Question

Pourquoi faire?

➔ Pour maîtriser ensemble les effets du développement et engager une intervention publique indispensable



Un espace de vie
commun à gérer...

... Tout un territoire concerné

2 nations, 8000 habitants,
8 communes:

Suisse: Bellevue, Grand-Saconnex, Meyrin, Vernier

France: Ferney-Voltaire, Ornex, Prévessin-Moëns
Saint-Genis-Pouilly

« Nous vivons côte à côte depuis des siècles, nous fréquentons les mêmes lieux, nous partageons les mêmes atouts, les mêmes problèmes, le même territoire, un territoire qui ne cesse de se densifier et de renforcer son attractivité.

Aussi, c'est fort logiquement qu'aujourd'hui, nous devons agir pour canaliser cet inéluctable développement qu'il nous faut assurer.

Faisons-le ensemble dans le respect de nos intérêts communs, construisons ensemble l'avenir de notre territoire. »

Etienne Blanc

Président de la
Communauté
de Communes
du Pays de Gex

Laurent Moutinot

Conseiller d'Etat de Genève
chargé du département
de l'aménagement
del'équipement et du logement

Question Qu'est-ce que le projet Pôle Genève - Pays de Gex ?

Un projet d'aménagement territorial

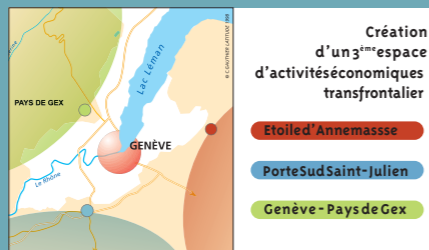
Initié en 1997 par le comité régional franco-genevois (CRFG), ce projet est une première en Europe.

Inédit, il va permettre de renforcer la coopération transfrontalière sur des questions fondamentales qui nous préoccupent tous : le logement, le transport, l'économie, l'environnement et l'emploi.

Ils s'agit d'associer des partenaires suisses et français au service d'une ambition commune en respectant des règles décidées ensemble.

Concrètement, le projet s'appuie sur la création d'un espace d'activités économiques, le Rectangle d'Or.

Ce troisième pôle de développement transfrontalier de l'agglomération genevoise complète les deux autres pôles : Etoile d'Annemasse et Porte Sud à Saint-Julien en Genevois.



Nous partageons les mêmes envies

Plus d'espaces verts, moins de pollution, moins de bruit et d'embouteillages, des logements accessibles, de l'emploi, des services publics et des commerces à proximité, des loisirs pour tous...

Tout en permettant le développement d'activités spécifiques à une agglomération à vocation internationale...

Des aspirations légitimes qui coûtent cher

Conserver, voire améliorer notre qualité de vie nécessite des efforts financiers importants qu'il faut pouvoir assumer.

Le développement des activités économiques constitue la principale ressource durable de financement de ce vaste projet d'aménagement.

Question Que dit le projet ?

Il fixe quatre orientations stratégiques

Améliorer l'équilibre entre population et emploi

Si la situation favorable de l'emploi en Suisse (0,7 emploi / habitant) demande à être confortée, la situation côté France mérite un plan d'action d'implantation d'entreprises qui génère des emplois plus nombreux et de qualité.

Actuellement, le rapport de 0,3 emploi/habitant, côté France, ne permet pas, en effet, d'assurer les ressources nécessaires à la vie de communes en pleine croissance. Ce déséquilibre est source de mécontentements que les problèmes de transport et de logement viennent accentuer.



Diversifier les modes de transport

La solution offerte aux gens de s'installer plus près de leur lieu de travail ne va pas résoudre, à elle seule, le problème chronique des déplacements.

Aussi est-il impératif d'envisager des modes alternatifs au véhicule individuel comme un réseau de transports publics à la hauteur des besoins de l'agglomération genevoise de part et d'autre de la frontière.



Toute urbanisation importante (logement et implantation d'activités économiques notamment) doit être étudiée en fonction des dessertes routières existantes mais aussi en fonction des potentialités offertes pour les autres modes de déplacements : création de pistes cyclables, de transports collectifs avec parkings relais...

Préserver nos atouts naturels

Le caractère champêtre du territoire est l'un de ses atouts maîtres qu'il faut protéger et pérenniser tant pour répondre aux attentes des habitants que pour préserver la qualité intrinsèque de ce site au rayonnement international.

Cela suppose de maintenir une agriculture capable de vivre de ses productions mais aussi d'agir sur la gestion des eaux, la préservation des couloirs de circulation des animaux, l'élaboration d'un plan paysager global ou encore, côté France, la création d'un parc de 650 hectares de forêts protégées de Saint-Genis-Pouilly à Ferney-Voltaire acceptant des activités d'accueil et de loisirs pour les habitants et les touristes.



Cette stratégie est garante d'une bonne intégration des activités économiques dans l'environnement.

Maîtriser l'habitat

Le territoire n'a pas vocation à accepter une prolifération de constructions.

L'idée est de stabiliser le nombre de villas isolées et de concentrer les efforts, des deux côtés de la frontière, sur la réalisation de petits programmes de maisons de ville et de logements collectifs de bonne qualité et sur l'amélioration des services autour du bâti existant.

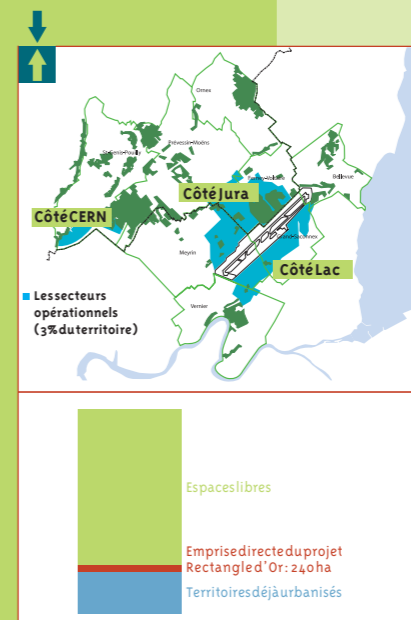
Un label de qualité des constructions devra voir le jour pour répondre au standard attendu par un pôle international.



Question Le Rectangle d'Or : qu'est-ce que c'est ?

Un programme d'activité économique au service du projet collectif (pôle Genève - Pays de Gex)

Le Rectangle d'Or est une dénomination qui traduit les potentialités exceptionnelles de notre territoire. Cet outil doit apporter les moyens financiers d'assumer notre politique de développement territorial.



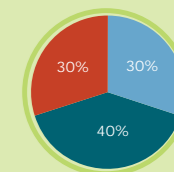
Un programme à l'horizon 2020

L'aménagement des sites sera progressif, conformément à la volonté du projet territorial pour donner du temps aux adaptations nécessaires en termes de voirie, équipement, habitat, transport, services...

D'ici 20 ans, la création d'emplois qualifiés liée au Rectangle d'Or devra s'accompagner de réponses aux besoins en logements.

Trois secteurs dédiés aux activités économiques (côté Lac - côté CERN - côté Jura)

sur 240 ha de terrain, 70 ha de surfaces de plancher soit 3% du territoire concerné (8 communes).



Le capital de 700 000 € sera réparti comme suit :

- Collectivités publiques suisses (30%)
- Collectivités publiques françaises (30%)
- Partenaires privés (40%)

Bon à savoir

9 820 emplois salariés sur le Pays de Gex en 2002 (source ASSEDEC)

242 260 emplois salariés sur Genève en 2002

7 020 frontaliers sur le Pays de Gex en 2001 (hors fonctionnaires internationaux indépendants)

40 000 logements ont été construits entre 1980 et 2000 sur le Canton de Genève, 4 500 dans le Pays de Gex entre 1990 et 2000.

Agir concrètement

La création d'une Société d'Economie Mixte Locale permettra de concrétiser ce programme économique transfrontalier dans le cadre d'un partenariat public/privé.

Société anonyme détenue majoritairement par des capitaux publics (60%), la SEML sera dirigée par un conseil d'administration composé d'acteurs privés et des collectivités publiques émanant des deux côtés de la frontière.

Ces dernières auront notamment pour mission de veiller au respect des orientations stratégiques du projet territorial.